

FOIRE AUX QUESTIONS – 1^{er} février 2023

Site académique – chef d'œuvre : <https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/nouveau-lycee/la-voie-professionnelle/chef-d-oeuvre-1207799.kjsp>

Mise en œuvre du chef d'œuvre

Comment alléger l'explication de la méthodologie face à des CAP ?

Il s'agit d'une démarche pédagogique pluridisciplinaire (démarche de projet) qui nécessite une concertation en amont par l'équipe pédagogique et l'utilisation d'outils (retro-planning, carnet de bord, revue de projet, ...) La démarche doit sembler « naturelle » pour les apprenants et s'inscrire dans le plan de formation.

Dans le cas d'un concours MAF passé en classe de première, faut-il qu'il y ait obligatoirement un prolongement en terminale ?

Pas nécessairement, il peut y avoir plusieurs projet et l'apprenant retiendra un projet réalisé sur le cycle comme CDO. L'apprenti complète un carnet de bord qui retrace les différentes étapes du projet. Il pourra prendre appui sur ce document pour préparer son oral en fin de formation et mettre en avant sa démarche plutôt que la réalisation.

Comment le collaboratif peut être mis en valeur dans un groupe aux choix individuels ?

La classe est un lieu de mutualisation et de coopération pour apprendre ensemble (ex : Lors des revues de projet par exemple, de présentations de projets individuel qui valorise les réussites et expose les difficultés rencontrées, ...). L'apprenti pourra expliquer comment il s'est appuyé sur le collectif pour tel ou tel aspect de son projet.

Doit-on miser sur un travail collaboratif ? Un thème pour tout le groupe ou plusieurs thématiques pour les apprentis ?

Tout dépend de la nature du projet. Ils peuvent être individuels, collectifs avec une répartition des tâches individuellement ou par petits groupes, ... Il est essentiel que l'activité des apprenants s'inscrive dans la résolution d'une problématique (démarche d'investigation, démarche de résolution de problèmes, ...)

Le formateur, peut-il imposer un sujet aux apprentis ? si oui, quand ?

Les apprenants doivent être associés à la réflexion pour définir la démarche d'une réalisation concrète. Il y a un principe de réalité (temps, équipement, partenariat, ...) qu'il faut prendre en compte et qui peut orienter les choix. Les apprenants restent les premiers acteurs du projet.

En ce sens, le chef d'œuvre diffère d'une activité professionnelle proposée par l'enseignant dans le cadre de son enseignement disciplinaire (ex : réaliser une tête de gondole en vente).

EVALUATION du chef d'œuvre

Y a t'il des modifications concernant cette épreuve : modalités d'évaluations....

Non les modalités sont celles définies dans les textes réglementaires en ligne sur le site (espace TVP)

Comment se fait l'évaluation en 1ère année et en deuxième année ?

Tout au long de la formation l'équipe pluridisciplinaire évalue les compétences disciplinaires et transversales travaillées dans le cadre du projet. Elle peut prendre appui sur la grille de suivi et d'évaluation en ligne sur le site.

Combien de projets peuvent présenter par les apprentis ?

Lors de l'épreuve orale, chaque candidat présente 1 seul projet.

Est-il possible d'apporter une vidéo le jour de l'oral ? Un candidat peut-il proposer au jury de voir le projet ou la création ? Les apprentis auront-ils la possibilité de projeter un diaporama en plus de leur dossier de 5 pages ?

Les textes stipulent que le candidat ne peut disposer que d'un document de 5 pages maximum. Ce document peut contenir des photos. Le candidat ne doit pas apporter sa création ni projeter un diaporama. Le document ne peut pas contenir de QR code.

Consignes DEC 2023 :

Le candidat peut prendre appui sur un support de cinq pages maximum qu'il apporte et qu'il peut utiliser librement lors de l'oral.

Le support, en lui-même, n'est pas évalué et sa consultation ne peut être exigée par la commission. Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériels particuliers sauf pour satisfaire à des aménagements d'épreuves accordés à des candidats en situation de handicap.

Tout candidat se présentant avec son matériel numérique ou une présentation numérique (ordinateur, tablette numérique, téléphone, diaporama, lien vers une vidéo via un QR code) ne sera pas autorisé à s'en servir, sauf cas de dérogation pour les candidats en situation de handicap.

NB : le support n'est pas obligatoire.

Un candidat sans support ne peut pas être pénalisé de son absence.

Existe-t-il une trame commune pour créer le support lors de l'oral ?

Il n'existe pas de trame commune pour l'oral. Les documents en ligne sur le site indique les compétences évaluées lors de l'oral et peuvent servir d'appui à la construction d'un plan. Il convient de s'appuyer sur ces documents pour organiser les présentations des candidats

Pour l'évaluation du chef d'œuvre, une grille d'évaluation harmoniser dans le CFA ?

Il existe une grille d'évaluation. Elle a été communiquée aux CFA par la DEC est disponible sur le site.

Doit-on conserver les documents pédagogiques qui ont servis à l'élaboration du chef d'œuvre : dossier de prépa, évaluations... ?

Les CFA habilités au CCF doivent conserver les traces des épreuves et les grilles d'évaluation comme pour toutes les épreuves pendant 1 an après la session d'examen en cas de recours de la part des candidats et des familles.

Doit-il y avoir des ventes dans le cadre du chef d'œuvre et cela doit-il être retranscrit dans le dossier ?

Le dossier (5 pages maximum) est un support pour aider le candidat dans sa présentation. L'épreuve orale n'évalue pas la réalisation concrète mais la capacité du candidat à analyser sa démarche de projet et à s'inscrire dans une posture réflexive.

Cela porte-t'il préjudice au(x) candidat(s) lorsque le projet n'a pu aboutir ?

Non, il est important que le candidat puisse analyser les raisons de cette situation et identifier les remédiations possibles

Comment le collaboratif peut être mis en valeur dans un groupe aux choix individuels ?

Lors de sa présentation le candidat peut faire état de l'apport du collectif dans la réalisation de son projet.

Comment mettre en œuvre le chef d'œuvre pour un CAP 1 an ?

Il convient d'adapter la durée et la teneur du projet à la durée du contrat d'apprentissage. L'importance reste la mise en œuvre d'une démarche de projet qui permette le développement de compétences disciplinaires et transversales.